

Réclamation de prix

Vous pouvez réclamer votre prix du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 à nos bureaux :

Leclerc Communication inc. (CKOI 102,1)
815, boul. Lebourgneuf, bureau 505
Québec (Québec) G2J 0C1
Tél. : 418 529-1021

Règlement de concours

Afin d'offrir la chance à tous, vous ne pouvez gagner plus d'un prix à l'intérieur d'une période de **30 jours**.

Si vous avez gagné plus d'un prix durant cette période, vous recevrez le premier prix gagné. Vous ne pourrez choisir entre les deux prix.

Comment réclamer un prix

Si l'animateur vous précise que nous avons le prix en main, vous avez 30 jours pour le récupérer à nos bureaux, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 :

Leclerc Communication inc. (CKOI 102,1)
815, boul. Lebourgneuf, bureau 505
Québec (Québec) G2J 0C1
Tél. : 418 529-1021

À votre arrivée à la réception de nos bureaux, vous devrez présenter une pièce d'identité officielle avec photo (carte d'assurance maladie ou permis de conduire). Il peut arriver que vous deviez compléter un formulaire d'exonération pour la Régie des alcools, des courses et des jeux. C'est pour cette raison qu'il est préférable que la personne gagnante réclame elle-même son prix.

Attention Si l'animateur vous mentionne que nous n'avons pas le prix en main, notre département des promotions vous contactera dès qu'elle aura reçu le prix.

Aucun prix ne peut être posté et le gagnant a la responsabilité de récupérer son prix pendant nos heures d'ouverture.

Puis-je envoyer quelqu'un d'autre chercher mon prix?

Si pour une raison quelconque vous ne pouvez vous présenter vous-même à nos bureaux pour récupérer votre prix, vous devez vérifier au préalable avec nous si quelqu'un d'autre peut le récupérer pour vous. Si effectivement votre prix peut être récupéré par quelqu'un d'autre, cette personne doit apporter une de vos pièces d'identité avec photo (carte d'assurance maladie ou permis de conduire) et évidemment savoir quel prix vous avez gagné.